



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 30 JUIN 2025

**Délibération n° 2025_035
RESORPTION DU BIDONVILLE DE LA ZONE DU PHARE – DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 26 juin 2025 par la Vice-Présidente du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Thierry TRIJOLET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Annie MONBEIG, , Kubilay ERTEKIN, , Arnaud ARFEUILLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre MAGE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

L'engagement du CCAS dans la stratégie de résorption des bidonvilles sur la commune. Parmi eux, le site du phare est occupé de manière illicite de manière quasi continue depuis 2016. Les conditions de vie étaient particulièrement dégradées et mettent en danger la population.

La première phase du dispositif a permis la mise en place d'une plateforme sécurisée et l'évacuation du bidonville. Cette plateforme a ouvert en février 2025 et est animée par une équipe de travailleurs sociaux professionnels qui sont implantés sur le site afin d'accompagner les familles dans leur parcours d'insertion. Ce travail renforcé se prolonge par un accompagnement physique vers les différents partenaires participant à l'accompagnement (services du département, france travail, mission locale, médecins...).

Cette équipe accompagne sur les dimensions d'ouverture des droits, d'accès au français, d'insertion pro (il est indispensable de sortir du travail viticole) et de mobiliser le partenariat local sur les questions de parentalité/éducation, d'accès à la santé, d'éducation populaire (et de savoir vivre dans notre environnement social).

Les premiers mois ont permis d'améliorer la situation administrative des personnes présentes et en matière de santé. Néanmoins, les questions de l'insertion professionnelle, de l'autonomie et de l'insertion sociale restent complexes.

Le dispositif prévu pour durer jusqu'à fin 2025 pourra être prolongé à minima jusque juillet 2026 du fait des retards pris sur le projet prévu sur le terrain que nous occupons

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- solliciter les financements notamment auprès de la DDETS, de signer l'ensemble des documents et d'engager les dépenses liées à ce projet pour 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **10** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2025

Pierre MAGE
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Président du Centre Communal d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.